



Clôture de la 9ème session du Comité central

La neuvième session ordinaire du Comité central du M.P.R. ouverte le 15 avril 1985 a clos ses travaux le jeudi 2 mai dernier.

Dirigé par le Maréchal Mobutu lui-même, cette première session du troisième septennat s'est soldée par d'importantes décisions d'Etat englobant les huit points inscrits à son ordre du jour et qui s'articulaient autour de la vie nationale dans son ensemble.

Des considérations générales, il ressort la nécessité de réaffirmer le nationalisme zaïrois pour placer le Zaïre et les Zaïrois au centre de toute action et d'appliquer effectivement et sans faille les décisions d'Etat, des congrès et des lois promulguées dans le pays.

Ces décisions et lois ayant principalement trait à la morale, au rôle dirigeant du parti, au commerce, à l'économie et aux finances s'appliqueront grâce à une formation préalable de certains cadres à l'Institut Makanda Kabobi. Et le suivi du processus sera la sanction à l'endroit des cadres défailants et le soutien des bons.

Dans le cadre du renforcement de l'esprit patriotique, le Comité central a décidé d'intégrer les branches spécialisées du M.P.R. au sein du Conseil exécutif. Il s'agit de la MO-PAP désormais séparée de l'Information et Presse et du FORCAD qui deviennent des départements à part entière. A l'exception de l'Union nationale des travailleurs du Zaïre, du Secrétariat chargé des relations avec les partis des pays amis et du Corps des éducateurs politique des F.A.Z.

Modifiant légèrement son règlement intérieur, le Comité central, sur proposition du Président-Fondateur a décidé de créer en son sein une nouvelle commission permanente chargée des études et des recherches.

A propos du fonctionnement des comités de base du Parti, l'implantation de ces branches spécialisées va se poursuivre au sein des unités de production et des établissements d'enseignement national. Des dispositions utiles seront prises pour leurs meilleures coordination et fonctionnement.

Par ailleurs le Conseil exécutif a été prié de faire l'inventaire

des associations sans but lucratif et des sectes religieuses aux fins d'appliquer une rigueur dans leur agrégation.

L'enseignement, la santé publique et l'habitat ont également été passés au peigne fin au cours de cette session. Après audition de rapports circonstanciés par les commissaires d'Etat intéressés, les membres du Comité central ont fait l'inventaire des anciennes décisions pri-

Des révocations sans appel

Le dernier point examiné concernait quatre dossiers disciplinaires, en l'occurrence les affaires Azaka contre Mbemba Kiangu et plantation Matthieu, Bangala contre Bile Mputu, Matonda contre Nsiku Makaya Mpanzu et C.P.A. Zaïre contre Iyeli Mpeta Iseki.

A.T., ont été révoqués de leurs fonctions respectives et mis à la disposition de la justice. Le citoyen Mbemba a été lui aussi révoqué cependant que Nsiku Makaya a été interdit des droits civiques et politiques.

Pour leurs parts les citoyens Tumba Sasa, chef de bureau du cadastre et Koyi mwana Koji ont été suspendus durant trois mois avec privation de salaires.

A noter qu'en marge de ces manquements graves à la discipline du parti, la plupart des victimes recouvreront leurs droits en récupérant qui son immeuble qui son lopin de terrain et nombre de faux certificats d'enregistrement ont purement et simplement été annulés.

Mais étant donné plusieurs irrégularités et conflits enregistrés en matière du Travail, de l'immobilier et de la propriété foncière, le Conseil exécutif a été enjoint de réorganiser l'Inspection du Travail le Cadastre et la législation foncière de promouvoir la connaissance du droit et d'instaurer une procédure qui permettra d'éviter l'arbitraire et d'écartier des conflits oiseux.



ses, apprécié leur niveau d'exécution et pris de nouvelles orientations ad hoc.

Cependant compte tenu de la complexité de la matière, ces trois questions ont confiées à l'appréciation de la commission socio-culturelle qui en fera rapport lors de la dixième session du Comité central.

Pour avoir trempé dans des irrégularités en matière d'emploi, de l'immobilier, du domaine foncier et de falsification de documents, les citoyens Nzita Puati, ancien vice-gouverneur de la ville de Kinshasa; Mayangi, commissaire de zone du Mont-Ngafula et Mwamba wa Tshibuyi, chef de division des T.P./

ENTREPRISE ZAIROISE D'ELECTRO-MECANIQUE

E. Z. E. M.

B.P. 746 GOMA.

VENTE DES MATERIELS ELECTRIQUES, TELEPHONE - CABLE, ELECTRO - MENAGER, SA DIRECTION ET SON PERSONNEL FORMULENT AU MARECHAL MOBUTU SESE SEKO PRESIDENT FONDATEUR DU M.P.R. ET PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE LEURS VOEUX DE PROSPERITE ET LONGEVITE A L'OCCASION DU 18e ANNIVERSAIRE DU M.P.R. PARTI-ETAT.

PJ 097/P/85

La SOCOZAKI s.p.r.l.

SOCIETE COMMERCIALE ZAIROISE AU KIVU

Commerce général
B.P. 236 BUTEMBO
ZONE DE LUBERO
AU NORD-KIVU

A l'occasion du 18e anniversaire du M.P.R., la SOCOZAKI formule au Maréchal du Zaïre, le militant MOBUTU SESE SEKO, ses vœux de réussite pour le septennat du social

SOCOZAKI : TOUT POUR LE DEVELOPPEMENT.-

PJ 102/C/85

GROUPE KITHIMA

A l'occasion du 18ème anniversaire

du M.P.R. Parti-Etat

Le Groupe Kithima S.P.R.L.

Paki & Fils

secteur du Kivu

Présente

- Au Président-Fondateur du M.P.R.
 - Aux membres du Comité central
 - Aux membres du Bureau Politique
 - Au Conseil exécutif
 - Au Conseil législatif
- Ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité